

Réponse du Conseil administratif du 29 février 2024 à la motion du 18 février 2015 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Jan-nick Frigenti Empana, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Sandrine Burger, Delphine Wuest, Bayram Bozkurt, Sylvain Thévoz, Christiane Leuenberger-Ducret, Laurence Fehlmann Rielle, Javier Brandon, Marie Barbey, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Brigitte Studer, Danièle Magnin, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Assainissement routier de l'avenue de Sainte-Clotilde maintenant!»

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- à la suite de l'ouverture de la ligne du tram 14, des profondes modifications dans la circulation ont été induites, engendrant un trafic de transit diffus, tout spécialement à l'avenue de Sainte-Clotilde (qui n'est pas un quartier périphérique);
- la situation de cette dernière, classée en réseau de quartier avec ses nombreux équipements (ludothèque, crèche, école primaire, Maison de quartier de la Jonction, logements, chemin des écoliers, etc.) est particulièrement dangereuse;
- la mise en zone 30 km/h, promise depuis 1997, a été abandonnée;
- une nouvelle densification du quartier est en cours;
- les normes de protection contre le bruit seront durcies dès 2018,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à entreprendre les démarches nécessaires pour:

- la reprise d'un réel dialogue entre les experts de l'administration et les habitant-e-s du quartier;
- la mise en œuvre de la zone 30 km/h prévue de longue date (1997).

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif relève que la motion M-1171 date de février 2015; elle a été acceptée par le Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif en 2020. Entre 2015 et 2020, différents aménagements ont été mis en œuvre dans le secteur, notamment sur l'avenue de Sainte-Clotilde elle-même, en lien avec le développement du chauffage à distance (CAD) dans le quartier de la Jonction.

L'avenue de Sainte-Clotilde fait aujourd'hui partie de la zone 30 km/h de la Jonction, entre les boulevards Carl-Vogt et Saint-Georges. Les travaux d'aménagement de la zone 30 km/h sur l'avenue de Sainte-Clotilde, entre les deux boulevards précités, se sont déroulés entre 2019 et 2021.

Le tronçon de l'avenue de Sainte-Clotilde situé entre le boulevard Carl-Vogt et le quai Ernest-Ansermet n'est pas réglementé en zone 30 km/h, car ce dernier appartient au réseau routier secondaire selon la hiérarchie établie par le Canton de Genève.

Enfin, dans le cadre des travaux de la zone 30 km/h, ladite avenue a bénéficié de la pose d'un nouveau revêtement phonoabsorbant de dernière génération ainsi que de la mise en œuvre d'un plateau ralentisseur devant l'école primaire «Cité-Jonction». Ces mesures ont permis d'améliorer la sécurité, et de réduire les nuisances sonores dans le quartier.

Le Conseil administratif considère avoir répondu aux attentes des motionnaires ainsi que des riveraines et des riverains tout en restant conscient que des aménagements supplémentaires devront être réalisés dans les années à venir à l'échelle du quartier pour répondre aux enjeux climatiques et sociaux de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler